

Mohammed Amine BENABDALLAH

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc, professeur de droit constitutionnel et administratif à l'Université Mohammed V et à l'Université multidisciplinaire Mohammed VI. Auteur d'ouvrages , « Les prérogatives de l'Etat dans le recours pour excès de pouvoir », Rabat, 1982, « La police administrative dans le système juridique marocain, Rabat, 1987 ». En collaboration, « Actualités du droit administratif, 2010 », « Droit administratif marocain, 2017 », « Le service public au Maroc », 2018, « Contentieux administratif marocain» 2021. Plus de 190 articles et commentaires de jurisprudence publiés au Maroc et à l'étranger, rassemblés en deux publications : « Contribution à la doctrine du droit constitutionnel marocain » et « Contribution à la doctrine du droit administratif marocain », en trois volumes. Publiés sur le blog : aminebenabdallah.hautetfort.com

Doctorat d'État en droit public de l'Université de Paris II (Panthéon Assas), Diplôme d'Etudes supérieures en sciences administratives et Licence en sciences politiques de l'Université Mohammed V de Rabat-Agdal.

Nommé par Sa Majesté le Roi Conseiller juridique auprès de l'Ordre National des Ingénieurs géomètres Topographes depuis 2001.

Directeur de cabinet du ministre de l'Emploi, de l'Artisanat et des Affaires sociales (1992-1993), Conseiller au Conseil consultatif pour le dialogue social (1994-2000), Chargé de mission auprès du Premier ministre, Conseiller juridique auprès du Secrétaire général du gouvernement (2003-2008).

Membre du Conseil constitutionnel entre 2008 et 2017 et membre du Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire (6 avril 2017 au 30 novembre 2023).

Décoré de l'Ordre du Mérite sportif le 6 mars 1993 et, à titre de chercheur en droit, a reçu en 2012 à Paris, la médaille de vermeil de l'Académie des Arts-Sciences-Lettres.

Le 30 novembre 2023, Sa Majesté le Roi le nomme Président de la Cour constitutionnelle.